



SNUDI FO 91

12, place des Terrasses de l'Agora
91000 ÉVRY

David Roussel : 07 69 45 57 42

Ismahen Mantès : 07 49 56 51 66

eMail : 91snudifo@gmail.com

Site : snudifo91.fr



Déclaration Force Ouvrière CSA SD carte scolaire le 09 juillet 2024 à Évry

Madame la Directrice académique,
Chers collègues,

Sur consigne ministérielle vous avez décidé de reporter le Comité Social d'Administration carte scolaire prévu le mardi 18 juin pour traiter des mesures d'ouvertures et de fermetures de classes au mardi 09 juillet 2024 après les élections législatives !

Il fallait que les opérations de carte scolaire aient lieu après les élections législatives, après la « période de réserve électorale », puisque l'École est un « sujet sensible ». Il ne fallait pas faire d'agitation pouvant mettre en difficulté le gouvernement Macron-Attal... dans une situation où ce même gouvernement a décidé de 650 suppressions de postes à la rentrée 2024 auxquelles s'ajoutent un nouveau plan d'économies de 692 millions d'€ dans l'Éducation nationale !

Le report des opérations de carte scolaire après le 8 juillet aura de fortes conséquences pour les écoles et l'ensemble des collègues.

L'incertitude des mesures de carte scolaire pour des dizaines d'écoles du département en attente d'ouverture, ou redoutant une fermeture de classe qui devront refaire leur structure d'école en plein milieu de l'été : structures d'école et répartition des classes en attente, listes d'élèves en suspens ...

En effet, comment valider la structure d'une école quand on ne sait pas le nombre de classes qu'il y aura à la rentrée ? Comment répartir les élèves dans les classes quand on ne connaît pas la structure de l'école ?

Quel respect pour les collègues en attente d'affectation et pour les (ré)affectations de personnels qui auront ainsi lieu, au mieux, cette seconde semaine de juillet, durant les congés d'été voire à la rentrée ...

Comment feront les enseignants pour préparer leur année, tant pédagogiquement que matériellement, pour que tout soit prêt à la rentrée quand ils ne savent pas quel niveau ils auront en septembre ? S'y ajoutent les problématiques des commandes de matériel, perturbées en plus en raison des JO et des difficultés de circulations et de livraisons à prévoir.

Loi Dussopt oblige, loi dont nous continuons de demander l'abrogation, il n'y a plus de CAPD garantissant la transparence du mouvement et l'équité de traitement des collègues quant à leur affectation départementale et quant aux promotions.

Madame la DASEN, alors que les recours mouvement départemental ont lieu cette semaine et que les organisations syndicales sont reçues une à une lors de rencontres bilatérales, comment avoir une vue globale sur l'attribution des postes ? Comment garantir l'équité ? Comment expliquer aux collègues qui choisissent d'être représentés par une organisation syndicale que leurs collègues qui font des recours seuls aient une réponse la semaine précédente et obtiennent des postes qui ne sont plus disponibles quand nous les défendons ?

Madame la Directrice Académique pouvez-vous nous assurer qu'aucun contractuel ne sera affecté sur un poste demandé par un professeur des écoles titulaires lors des recours du mouvement intra-départemental ?

Pour le FNEC FP FO 91, le paritarisme doit retrouver toute sa dynamique sociale, et ce, à tous les échelons. Nous demandons donc que des CAPD recours soient convoquées et qu'il soit mis fin aux rencontres bilatérales qui ne peuvent garantir l'équité de traitement.

Les responsables de ce saccage grâce à leur loi de dégradation de la fonction publique Messieurs Macron-Darmanin et Dussopt sont les mêmes qui nous plongent dans la crise politique que nous connaissons aujourd'hui qui pourrait devenir une crise de régime dans les jours et semaines à venir.

Cette crise est due avant tout aux politiques d'austérité imposées par les gouvernements Macron successifs qui ne répondent pas aux revendications des salariés. Cette situation inédite est le fruit du rejet des politiques de casse sociale menées par Macron et ses gouvernements successifs. C'est aussi le rejet d'une pratique autoritaire du pouvoir, de l'utilisation du 49-3 à répétition et de la répression, en particulier pour nous imposer sa réforme des retraites qui nous vole deux ans de notre vie.

Notre indépendance syndicale nous engage à lutter, à exprimer notre rejet des politiques liberticides. Cependant, en aucun cas, nous ne sommes indifférents à la forme et à la nature de l'État.

Nous ne sommes pas apolitiques, bien au contraire. Notre action directe est hautement politique puisque syndicale ET sociale.

Notre organisation, notre fédération, notre confédération ne doivent être liées à aucune obédience, politique ou religieuse. Nous ne recevons d'ordre de personne, d'aucune organisation. La Charte d'Amiens est notre fil à plomb, notre boussole. Nous portons en nous des valeurs ouvrières internationalistes, et nous nous opposerons toujours au rejet de l'autre, comme nous nous opposerons toujours à toute forme de racisme ou de discrimination.

Cette situation ne nous détourne pas pour autant de nos revendications.

La FNEC FP FO 91 profite de ce CSA SD CARTE SCOLAIRE pour condamner l'obstination des ministres successifs de l'Éducation Nationale à saccager le service public d'éducation et condamne l'obstination du 1er Ministre actuel qui confirme que toutes les dispositions seront prises pour mettre en place sa contre-réforme « choc des savoirs » dès la rentrée 2024.

Ce dispositif, loin d'apporter des remèdes aux maux dont souffrent les personnels et les usagers de l'Éducation Nationale, va désorganiser les établissements, compliquer les apprentissages, remettre en cause à nouveau les postes ainsi que les statuts des personnels en plus de pousser nos collègues à effectuer un tri social inacceptable de leurs élèves.

La FNEC FP FO 91 réitère à nouveau sa demande d'abandon de cette contre-réforme.

Rien d'impossible dans la situation actuelle quand, souvenons-nous, le décret PPCR a été promulgué le dimanche 17 mai 2017, jour du deuxième tour des élections présidentielles !

Ce que le ministre ATTAL a fait, la ministre BELLOUBET peut le défaire.

Plusieurs ministres ont été battus, dont Stanislas Guerini qui préparait la destruction du Statut de fonctionnaire. Leurs contre-réformes doivent disparaître avec eux !

Ce CSA SD vient clôturer une année compliquée où les droits de nos collègues sont trop souvent bafoués à l'instar des demandes refusées de permutations, de temps partiels, de disponibilité ou d'allègement de service.

Dès maintenant, alors que les résultats du concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) sont connus depuis le 13 juin dernier, la FNEC FP FO 91 s'inquiète à nouveau de la carence du recrutement dans notre académie et revendique dès maintenant une augmentation de 10 % du point d'indice en préalable à l'ouverture de négociations salariales.

Le manque de professeurs désormais chronique dans notre pays mais tout spécifiquement dans notre département (il manque près de 600 PE titulaires pour la rentrée 2024 rien qu'en Essonne!!!)

Ce manque doit trouver des réponses urgentes : salaires, conditions de travail, niveau de recrutement, et respect des droits et du statut particulier des professeurs des écoles.

Aussi, toutes les demandes de temps partiels et de disponibilités doivent être accordées. Rappelons tout de même que ces droits sont autofinancés par ces mêmes collègues qui acceptent une perte de salaire, partielle ou complète, pour pouvoir concilier vie professionnelle et personnelle.

Nos collègues ne doivent pas faire les frais de l'austérité caractérisée par les coupes budgétaires annoncées récemment par le ministre de l'Économie. Et ce n'est pas le doublement du budget de la défense communiqué récemment qui aidera à l'amélioration de la situation.

En ces temps difficiles, la FNEC FP FO 91, réaffirme toutes ses revendications.

Nos revendications sont notre indépendance !

- Toutes les demandes d'ouvertures et d'annulation de fermetures faites par les écoles doivent être satisfaites ! Aucun collègue ne doit perdre son poste en Essonne !
- Annulation des 650 suppressions de postes prévues à la rentrée 2024
- Création de tous les postes nécessaires pour diminuer les effectifs par classe, pour assurer le remplacement des personnels absents et pour recruter des enseignants spécialisés à hauteur des besoins
- Accord de tous les temps partiels, de toutes les disponibilités, de tous les INEAT-EXEAT
- Abrogation de la loi Darmanin-Dussopt, de PPCR et retour de toutes les prérogatives des CAPD
- Abrogation de la masterisation, abandon du projet de réforme de la formation des enseignants
- Revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de 10% et ouverture immédiate de négociations pour le rattrapage des 28,5% de perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000
- Retrait du projet de réforme Guérini de destruction de la Fonction publique et des statuts !
- Abandon du PACTE et du choc des savoirs
- Abandon de toutes les contre-réformes des retraites et retour d'un départ à la retraite à l'âge de 60 ans
- Abandon de l'acte 2 de l'École Inclusive
- Abandon de la loi Rilhac